pour inviter le monde catholique à honorer, pendant le mois d'octobre, Marie, Reine du Saint-Rosaire, par des exercices publics et quotidiens. La série de ces Encycliques, vrai monument de doctrine et de piété élevé à la gloire de cette Reine, constitue un fait sans exemple dans les annales de la Papaute; — un fait qui a pu causer l'étonnement d'un grand nombre, et qui s'impose à l'attention des esprits les moins réfléchis. Il renferme un grave et utile enseignement pour la multitude des âmes chrétiennes en qui le sens de la foi a été plus ou moins altéré au contact d'un siècle raisonneur et impie.

Cet enseignement, le voici :

Le Souverain Pontife a voulu, en premier lieu, rappeler à la chrétienté le rôle prépondérant de la prière dans la vie des âmes

et dans celle des peuples.

La prière est de toutes les occupations de l'homme la plus nécessaire ; c'est son premier devoir et son premier besoin ; — un devoir dont le Seigneur lui-même ne peut nous dispenser, puisqu'il correspond au droit inaliénable de sa souverainelé; — un besoin dont nous ne pouvons nous affranchir, puisqu'il est inhérent à notre état de multiple misère, comme parle Tertullien (1), et que nous sommes, par état, dit à son tour saint Augustin, les mendiants de Dieu (2).

En nous l'imposant comme une obligation, le Très Haut a eu d'autres desseins où éclate tout son amour. Il a fait de la prière le grand moyen (3) de salut pour les hommes et de gouvernement pour le monde. Nos hommages ne peuvent rien ajouter à sa gloire; s'il nous commande de l'invoquer, c'est pour donner un plus libre cours à sa bonté. Tout ce qui nous manque, il le connaît à l'avance; s'il attend d'être supplié, c'est pour être provoqué à

nous combler de ses bienfaits.

Pareillement, quand il s'agit des Sociétés humaines, Dieu a réglé de toute élernité leur marche et leurs destinées; mais la condition de leur progrès ou de leur décadence, il a voulu l'assujettir à la libre influence des hommes, à leurs propres dispositions, subordonner ses décrets à leurs iniquités ou à leurs prières.

Le pouvoir de la prière sur le cœur de Dieu, N. T. C. F.; la violence qu'elle lui fait (4) et qui le réjouit en le désarmant (5); les ineffables triomphes qu'elle remporte sur la rigueur de ses châtiments (6), à tel point que prier et obtenir c'est une même chose, a dit saint Ambroise (7), voilà une doctrine que les affirmations catégoriques et innombrables de nos saintes Lettres, les enseignements unanimes des docteurs, parfois sublimes de hardiesse, l'irrésistible éloquence des faits ont assise sur des bases trois fois inébranlables; — doctrine consolante entre toutes, qui nous

⁽¹⁾ Humanam opponit necessitatem quasi deprecatricem. (2) Mendici Dei sumus. Mendici Dei sumus.

⁽³⁾ Titre que saint Alphonse de Liguori a donné à son traité sur la prière.
(4) Oratio pia vim Deo infert (S. Jean Climaque).
(5) Hæc vis Deo grata est (Tertull.).
(6) Oratio Deum vincit (Id.).

⁽⁷⁾ Petere est accipere.